
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.34PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 1'750'000.- pour l'acquisition
d'une participation dans une société hydroélectrique ouvrant droit à l'achat à un
prix « fixe » d'une part de production électrique sur environ 35 ans.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 22 novembre 2016.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Hélène PERCEVAL, Thierry GABERELL, Brian OOSTERHOFF, Ruben RAMCHURN, Bart WIND et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Pierre DESSEMONTET, Municipal, et de M. Philippe GENDRET, Chef du service des énergies. Nous les remercions pour la présentation détaillée du projet et pour les réponses claires et complètes aux questions des membres de la commission.

Le projet soumis au Conseil communal consiste à acquérir une participation dans une société gérant des ouvrages hydroélectriques suisses dont l'un des actionnaires envisage de se séparer de ses parts. Cette transaction est prévue au sein d'un consortium de plusieurs distributeurs suisses d'électricité. Elle n'est toutefois pas complètement aboutie en raison d'un droit de préemption des actionnaires actuels. Les particularités de cette opération empêchent la Municipalité de révéler publiquement des données financières, géographiques ou chiffrées trop précises pour éviter de compromettre la réalisation de la transaction. La Commission les a toutefois reçues de manière transparente. Elle a disposé de toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension des enjeux et à une analyse complète du projet et peut donc émettre une recommandation éclairée au Conseil communal sur cet objet.

L'acquisition d'une participation dans cette société permettra au Service des énergies de disposer d'un accès assuré à un approvisionnement en énergie renouvelable locale à un prix fixe. Ce prix correspond aux frais d'acquisition des actions, à la valeur des ouvrages et aux investissements nécessaires pour les 35 prochaines années. Si ce prix est supérieur au prix du marché de l'énergie européen actuel, force est de constater que ce dernier est historiquement particulièrement bas et qu'il ne comprend pas le coût d'acheminement en Suisse qui peut varier considérablement selon la demande. Il est également inférieur au prix de l'énergie que la Ville a achetée ces dernières années. L'acquisition de cette énergie renouvelable suisse permet de stabiliser dans le temps le prix d'une partie de notre approvisionnement en électricité et évite de dépendre uniquement de la situation du marché. Elle donne également à la Ville les moyens de se rapprocher de ses objectifs en matière de production d'énergie renouvelable en complément du solaire, de la récupération de chaleur de la STEP et du futur projet éolien du Mollendruz.

La Commission a analysé les risques et les opportunités que représente cet investissement pour la Commune. Les installations ont été inspectées par des experts qui ont révélé leur excellent état. Des investissements futurs, financés par le prix d'achat de l'énergie, sont prévus et chiffrés pour les 35 prochaines années.

La situation actuelle du marché de l'électricité en Suisse qui est libéralisé pour les grands consommateurs mais laisse les autres clients dans un système de monopole, garantit à la Ville la possibilité de vendre aux clients captifs l'énergie à un prix régulé par les dispositions fédérales et dépendant du prix de revient. Les risques de pertes financières sont donc extrêmement faibles pendant cette période. La situation sera toutefois différente lors de l'ouverture du marché de l'électricité, lorsque chaque client pourra rechercher la meilleure offre. Si le prix de revient de l'énergie hydraulique achetée par la Ville est supérieur au prix du marché, il est possible que le Service des énergies doivent vendre cette énergie à perte.

Cette situation hypothétique est toutefois peu probable en raison de plusieurs facteurs. En premier lieu, les autorités fédérales semblent peu pressées d'ouvrir intégralement le marché électrique et ont repoussé les dates prévues dans la fourchette 2020-2025. De nombreux acteurs économiques et politiques s'inquiètent des conséquences de cette deuxième phase de libéralisation et rendent ce dossier politiquement sensible. Il n'est dès lors pas assuré que le calendrier actuellement retenu soit respecté. En deuxième lieu, le marché de l'électricité en Europe est historiquement très bas. Les experts imaginent une remontée progressive du prix de l'électricité dans les années 2020-2030. Ainsi, une remontée du prix du marché réduit l'écart avec le prix fixe de l'électricité hydraulique achetée par la Commune et, de la même manière, le risque financier. Si le prix du marché dépasse le prix d'achat, l'investissement actuel permettra à la Ville de garantir des prix particulièrement intéressants. Il est également important de relever que l'énergie hydraulique ne représentera qu'une partie du mix énergétique de la Commune et par conséquent qu'une composante dans le prix final pour le client. Enfin, le Service des énergies pourra valoriser cette énergie dans le cadre des différents produits énergétiques qu'il met en place actuellement.

La Commission considère que cet investissement est une opportunité pour Yverdon-les-Bains. Elle relève que le prix d'acquisition des actions dans cette société et le prix de revient de l'énergie sont avantageux pour la Commune et ses clients et que ce projet permet de garantir à un prix raisonnable un approvisionnement local et renouvelable.

Enfin, la Commission souligne l'adéquation de ce projet avec la politique énergétique suivie par la Commune depuis une dizaine d'années. Elle relève le caractère cohérent de cette démarche et apprécie la volonté de la Municipalité de contribuer à maintenir en mains publiques et locales les ouvrages énergétiques de notre pays, menacés actuellement par les difficultés économiques de certains acteurs électriques helvétiques.

En conclusion, la Commission est convaincue du bienfondé économique, politique et écologique de cet investissement et vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de l'accepter.



Cédric Pillonel

Yverdon-les-Bains, le 23 novembre 2016